



## Jour de mise a pied sans courrier ni entretien

Par **tassimo**, le **26/03/2013** à **15:06**

fin fevrier, ma fille qui est en contrat apprentissage,c'est vu du jour au lendemain attribuer une mise a pied, en effet le lundi elle va chez son employeur, et la problème d'annonce sur le bon coin, on lui dit que c'est elle qui a supprimer les annonces, sans aucune preuve,alors a 20h55 le responsable lui dit de ne pas revenir le lendemain, sans motif ni entretien ni courrier de sa part,le mercredi elle y retourne,et personne ne lui reparle de cette histoire, mais sur sa fiche de paie il y a une journée non payé, elle demande pourquoi, et on lui dit c'est ta journée de mise a pied, j'avais fait un courrier, il lui fait lire mais ne la jamais envoyé ni donné en main propre, alors comment ce faire payé cette journée? qu'elle recourt peut elle avoir auprès de son employeur qui depuis l'évite. a t-il aussi le droit de lui demandé de travailler les jours fériés, elle fait un bts dans une entreprise de vente de materiel de sport.

Par **moisse**, le **26/03/2013** à **16:00**

Bonjour,

Aucune sanction ne peut être prononcée sans mise en oeuvre de la procédure qui s'impose à l'employeur :

- \* convocation en vue d'un entretien disciplinaire avec assistance
- \* entretien au jour prévu avec exposé des reproches et écoute des explications éventuelles du salarié
- \* confirmation et sanction éventuelles.

La sanction et la réfaction sur le bulletin de salaire sont tout à fait illégitimes.

Ce genre de différent est du ressort exclusif du Conseil des Prudhommes qu'il faut saisir, un référé est suffisant car rien n'est sérieusement contestable.

Les jours fériés sont ouvrés par les apprentis de plus de 18 ans (je pense que c'est le cas)

comme pour les autres salariés.

Je suggère pour éviter si possible une situation conflictuelle d'envoyer un petit mot en indiquant qu'aussi bien la sanction que la retenue sont irrégulières et qu'une régularisation lors de la prochaine paie est indispensable afin d'éviter un litige à naître.